

Conditions particulières d'utilisation du service collecte de botanic®

Les présentes conditions particulières d'utilisation du service collecte de botanic® s'appliquent entre la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société par actions simplifiée, au capital de 18.763.750 euros, dont le siège social se situe 300 rue Louis Rustin – Archamps, 74162 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, immatriculée au RCS de THONON-LES-BAINS sous le numéro 312 910 557 (ci-après « botanic® »), agissant au nom et pour le compte de l'ensemble de ses magasins intégrés ou affiliés au sens de l'article L233-1 du code de commerce sous enseigne botanic®, et toute personne utilisant le service de collecte de botanic® en déposant un/des produit(s) en magasin botanic® en vue de la gestion de ses déchets conformément aux dispositions du Code de l'environnement.

Les conditions particulières d'utilisation du service collecte de botanic® sont disponibles sur le site internet www.botanic.com et à l'accueil des magasins botanic®.

Les présentes conditions particulières d'utilisation du service collecte de botanic® sont celles en vigueur au jour du dépôt de l'article en magasin, botanic® se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment ces conditions particulières.

Dernière mise à jour le 25/10/2023

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions particulières d'utilisation du service collecte de botanic® ont pour but de fixer les conditions dans lesquelles botanic® reprend et collecte des produits afin de contribuer à la gestion des déchets dans le cadre de la lutte contre le gaspillage et en faveur de l'économie circulaire, en application des conditions de reprise des éco-organismes agréés auxquels botanic® adhère, et des textes légaux et réglementaires en vigueur, notamment du Décret 2020-1455 du 27 novembre 2020 portant réforme de la responsabilité élargie des producteurs.

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION/ ELIGIBILITE

Les produits éligibles au service collecte de botanic® doivent être conformes à la législation en vigueur et respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Être un produit de l'une des catégories et listes suivantes :
 - Les piles et petits accumulateurs ;
 - Les ampoules et tubes ;
 - Les petits appareils électroniques et électriques ;
 - Les « articles de bricolage et jardin » de la liste à retrouver sous la page de l'éco-organisme Ecomaison <https://espace-services.eco-mobilier.fr/connaitre-les-produits-couverts-par-eco-mobilier> ;

- Les « éléments d'ameublement » de la liste à retrouver sous la page de l'éco-organisme Ecomaison <https://espace-services.eco-mobilier.fr/connaitre-les-produits-couverts-par-eco-mobilier> ;
 - Les « produits chimiques usagés du jardinage » de la liste à retrouver sous la page de l'éco-organisme Rekuo <https://www.ecodds.com/ecodds/le-dispositif-de-collecte-rekuo/>.
-
- Être de nature et de dimensions équivalentes aux produits vendus par botanic® au moment de la collecte du produit.
 - Ne pas représenter un quelconque danger pour la sécurité du personnel chargé de la collecte, à ce titre botanic® et tout tiers chargé de la collecte, se réservent le droit de refuser la collecte de tout produit considéré comme dangereux selon son état et/ou ses caractéristiques.
Les produits défectueux, cassés ou présentant un potentiel danger doivent être emballés ou protégés avant leur collecte afin de réduire le risque de blessure.
Les produits contaminés, notamment par une substance toxique, un polluant ou un agent pathogène, ainsi que les produits ayant un risque d'explosion, notamment de leur batterie, ne sont pas acceptés dans le cadre du service collecte de botanic®.
 - Être dans sa forme la plus facilement collectable. Les produits nécessitant un démontage au vu de leur nature et/ou caractéristiques, doivent avoir été démontés avant la collecte. Aucune prestation de démontage n'est effectuée par le personnel chargé de la collecte. Botanic® se réserve le droit de refuser tout produit, notamment ceux ayant un volume important, s'il n'a pas été démonté au préalable.
 - Respecter le seuil de reprise imposé par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 3 : COLLECTE EN MAGASIN

Toute personne physique peut utiliser sans frais le service collecte de botanic® en déposant un/des produits(s) respectant les conditions cumulatives énoncées en article 2 ci-avant, dans les contenants prévus à cet effet au sein des magasins botanic® et durant leurs horaires d'ouverture au public.

Si le produit est considéré comme encombrant, à savoir plus de 1 mètre 60cm et/ou plus de 15kg, il faut obligatoirement, et avant la dépose du produit, contacter le [magasin botanic® choisi](#) pour effectuer la collecte afin que le personnel du magasin puisse gérer sa collecte dans des conditions appropriées.

Il n'est pas possible de déposer un produit si le contenant prévu à cet effet ne dispose pas ou plus de place pour l'accueillir.

Tout personnel des magasins botanic® est susceptible de refuser la collecte d'un produit s'il n'est pas possible pour le magasin botanic® de stocker le produit dans des conditions de collecte adéquates.

ARTICLE 4 : COLLECTE LORS D'UNE COMMANDE AVEC LIVRAISON

Toute personne passant commande d'un produit avec livraison peut bénéficier sans frais du service de collecte botanic®, et ainsi rapporter son ancien produit en point de collecte à sa disposition ou le restituer à un transporteur, selon les conditions des présentes.

Pour bénéficier de ce service de collecte botanic® lors d'un achat en livraison, il faut avoir acheté son nouveau produit botanic® au préalable, qu'il soit de même nature et similaire en dimensions et en nombre à l'ancien produit que l'on souhaite faire collecter, et que ce dernier respecte les conditions d'éligibilité précisées en article 2.

Etant entendu que l'ancien produit sera collecté obligatoirement dans un second temps après livraison du nouveau produit, le transporteur ne reprendra jamais votre ancien produit lors de la livraison du nouveau produit.

La demande de collecte doit être effectuée dans les 72 heures de la commande, en contactant le service client botanic® qui recueillera votre choix de collecte et vérifiera les critères d'éligibilité de l'ancien produit ainsi que la preuve d'achat, qui devra être présentée à cette fin.

Il est rappelé que tout défaut, potentiel danger et/ou caractéristiques importantes dans le cadre de la collecte du produit doit impérativement être communiqué au service client botanic® lors de la demande de collecte. En cas de danger ou d'incohérence majeure de description de l'ancien produit, botanic®, ainsi que tout tiers chargé de la collecte, sera en droit de refuser la collecte dudit produit.

L'ancien produit doit impérativement être démonté, emballé, protégé au moment de la remise au transporteur.

En cas de la collecte par transporteur, la procédure diffère selon les caractéristiques de votre produit :

- Si la somme de la longueur + largeur + hauteur de votre produit est **inférieure** à 200 cm ($L + l + h < 200$ cm) et que son poids est **inférieur** à 30kg (poids < 30 kg), une étiquette prépayée vous sera communiquée, dès livraison de votre nouveau produit, afin que vous l'apposiez sur le colis contenant votre ancien produit à collecter, puis que vous déposiez votre colis en bureau de poste ou point relai commerçant.
- Si la somme de la longueur + largeur + hauteur de votre produit est **supérieure** à 200 cm ($L + l + h > 200$ cm) ou que son poids est **supérieur** à 30 kg (pds > 30 kg), la collecte par transporteur s'effectuera à la même adresse que celle de la livraison du nouvel article à l'un des créneaux disponibles que vous aurez communiqué au service client botanic® lors de la demande de collecte. La date et l'heure de la collecte vous seront communiquées après livraison du nouveau produit et votre présence sera obligatoire lors de la remise au transporteur. En cas d'absence, aucun nouveau passage ne pourra être déclenché.

Il est rappelé que le transporteur peut refuser tout produit fragile, non démonté, non emballé et protégé, trop volumineux et/ou lourd, ou considéré comme dangereux. En cas de refus par le transporteur, botanic® ne saurait être tenu pour responsable et aucune nouvelle collecte par transporteur ne pourra être organisée pour le produit en question.

